Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.
Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.
Absents : M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. Thomas ZUMBIEHL, M. Francis MAILLET.
Secrétaire de séance : M. Thomas ZUMBIEHL.
Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : - mise à l'enquête publique du plan de zonage d'assainissement.
Le Conseil Municipal accepte.
Le compte rendu de la séance du 7 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : Chauffage Eglise de Longvilliers
Monsieur le Maire propose l'achat et l'installation d'une chaudière neuve pour l'Eglise. Il explique que la chaudière existante est défectueuse mais surtout dangereuse suite aux émanations de fumée importantes malgré le volume de l'édifice.
M. POISSON député des Yvelines avait parlé d'une demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire.
Le prix de la chaudière s'élevant à 16 314.19 HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser ce projet et de demander une aide par le biais de la réserve parlementaire. **Le Conseil Municipal,** Après en avoir délibéré et à une voix contre, trois abstentions et six pour, **Accepte** la réalisation de ce projet, **Sollicite** de l'Assemblée Nationale une subvention pour l'achat d'une chaudière à l'Eglise de Longvilliers, **S'engage** à ne pas réaliser cet achat avant que la préfecture ne publie le décret d'application d'attribution d'une aide financière par la réserve parlementaire et **Décide** qu'en cas de refus de subvention, le projet serait abandonné.
JOURNEE DE SOLIDARITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.
Le Maire explique que selon la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » est instaurée, elle s'applique aux salariés du secteur privé comme aux agents titulaires et non titulaires des trois fonctions publiques.
Une réforme ayant eu lieu, il faut délibérer pour fixer les modalités de réalisation de la journée supplémentaire.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** de fixer comme suit la réalisation de cette journée solidarité :

- Pour les Adjoints Techniques territoriaux,
    - Pour le personnel à temps complet, le lundi de Pentecôte sera travaillé.
    - Pour le personnel à temps non complet (soit 17H30 hebdomadaire) : les trois heures trente seront effectuées également le lundi de Pentecôte.
    - Pour le personnel à temps non complet soit 4H par semaine, les deux heures seront effectuées le mardi de 13h30 à 15h30 la semaine précédent le lundi de Pentecôte.
- Pour les Adjoints Administratifs territoriaux exerçant leur fonction à temps partiel et non complet soit 17h30 hebdomadaire, les trois heures trente seront fractionnées en une heure de plus travaillée le lundi, mardi, jeudi et une demi heure le vendredi matin de la semaine précédent le lundi de Pentecôte.

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude préalable concernant l'assainissement général de la Commune de Longvilliers réalisée dans le cadre du Schéma Directeur de l'Eau.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Approuve** le projet, **Décide** la mise à l'enquête publique et **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour mener à bien l'ensemble de la procédure devant aboutir au plan de zonage.
QUESTIONS DIVERSES :
Demandes de subvention non retenues pour le Secours Populaire Français et l'association « Peintres en vallée de Chevreuse ».
Alerte population : Monsieur le Maire explique que la Mairie peut recevoir des messages d'alerte pour la population et ne dispose d'aucun moyen pour prévenir les Longvillageois. Compte tenu des différents hameaux composants la commune une sirène n'est pas utile, la portée est insuffisante. C'est pourquoi des devis ont été demandé pour acquérir du matériel type mégaphone. Il a été décidé d'acheter un mégaphone à fixer sur le véhicule communal pour un montant de 169€.
Un représentant du conseil sera nommé par hameau prochainement pour lancer les alertes.
Columbarium : Monsieur le Maire lit le courrier de Mme Brigitte SEAILLES s'insurgeant contre le columbarium dressé devant la tombe de son mari.
Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée :

- Sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dossier transmis par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale) des Yvelines.
- Sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée, élaboré par le SIAEP d'Ablis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.
Site internet de Longvilliers : M. ZUMBIEHL propose trois devis. M.CORDIER propose qu'avec les connaissances de chacun, il est possible d'améliorer le site gratuitement. Il faut réfléchir et proposer des informations pour faire vivre le site de Longvilliers. Le conseil municipal décide d'examiner les diverses propositions et décidera de la suite à donner lors du prochain conseil municipal.

Fête de Longvilliers : M. CORDIER remarque qu'encore une fois FËTE DE LONGVILLIERS n'apparait pas sur les affichettes distribuées. M. ALLES explique qu'il a demandé au Comité des Fêtes à ce que les affiches et affichettes soient réimprimées avec la mention FËTE A LONGVILLIERS.
CV2 : M.CORDIER rappelle que suite à l'accident et à la déviation qui avait été mis en place, les bas côté du CV2 sont très affaissés. M. LECACHEUX expose qu'une estimation de réparation a été demandée à la DDEA (Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture).
Bouc Etourdi : Suite aux fortes précipitations de ces derniers jours, l'eau a dévalé d'une propriété de la rue de Saint Cyr, traversé la rue et inondé le garage de la maison d'en face. Le Conseil Municipal décide d'étudier ce problème pour y remédier.
Panneaux arrachés à Bouc Etourdi : Un Procès Verbal de dégradations a été dressé auprès de la Gendarmerie de Saint Arnoult en Yvelines.
Chemins ruraux : L'agent technique a commencé la tonte.
SIAEP d'ABLIS : Mme LEFEVRE est absente le 10 juillet pour la réunion du SIAEP d'Ablis et demande à ce qu'un représentant de Longvilliers soit présent.
La séance est levée à 22H50. .
Pour extrait en Mairie le 19 juin 2008